

Résumé d'évaluation

Programme d'Appui au Pilier II du Plan Maroc Vert dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès et l'Oriental

Pays : **Maroc**

Secteur : **Agriculture**

Évaluateur : **Agriconsulting S.P.A**

Date de l'évaluation : **septembre 2020 - novembre 2021**

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CMA1139

Montant : 50 millions 300 000 euros

Taux de décaissement : 100%

Signature de la convention de crédit et de financement : 8 mars 2012

Date d'achèvement : 12 janvier 2021

Durée : 9 ans

Contexte

Le secteur agricole revêt une importance sociale et économique primordiale pour le Maroc. En 2011, l'agriculture comptait pour 19% du PIB et le secteur employait plus de 4 millions de ruraux. Il assure par ailleurs la stabilité pour les producteurs, et contribue à assurer la sécurité alimentaire de plus de 30 millions de consommateurs.

Conscient de l'importance du secteur agricole dans le développement économique et social du pays, le Maroc a adopté en 2008, le Plan Maroc Vert. Le premier pilier de cette stratégie visait le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée; le second proposait d'accompagner la transition des petites exploitations agricoles, en permettant aux agriculteurs des zones défavorisées d'améliorer durablement leurs revenus et conditions de vie, en leur permettant de sortir de l'agriculture de subsistance et de s'insérer dans les filières commerciales plus profitables.

Intervenants et mode opératoire

Le programme a été mis en œuvre par les institutions marocaines du Plan Maroc Vert. La maîtrise d'ouvrage était assurée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime ainsi que par délégation par les Directions Régionales de l'Agriculture. L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) était l'agence de coordination, de gestion, et de suivi technique du Programme au niveau central.

Objectifs

La finalité globale du programme était de favoriser un développement économique et social équilibré des zones rurales marocaines, en permettant une amélioration durable des revenus et des conditions de vie des agriculteurs.

Les objectifs spécifiques visaient :

- La réduction de la pauvreté rurale et de la vulnérabilité des agriculteurs aux aléas économiques et environnementaux ;
- Le développement des filières agricoles pour l'approvisionnement des marchés nationaux et l'exportation avec des produits à valeur ajoutée;
- La conservation des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.

Réalisations attendues

Les résultats attendus portaient sur :

- La capacité des producteurs et de leurs organisations professionnelles à être les promoteurs de leurs propres projets pilier II et d'en maîtriser le cycle ;
- Le développement des filières techniquement, économiquement et financièrement profitables et viables du point de vue des producteurs et de leurs organisations professionnelles ;
- L'amélioration de l'identification des produits de terroir par les marchés ainsi que de leur valorisation, contribuant à accroître et/ou stabiliser les revenus des producteurs ainsi qu'à pérenniser le fonctionnement de leurs organisations professionnelles ;
- La contribution à des synergies et économies d'échelle entre différentes activités des systèmes d'exploitation, et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- Des dispositifs et pratiques d'appui conseil et financements de projets efficaces et favorables à la responsabilisation des promoteurs des projets pilier II.

Appréciation de la performance

Pertinence

Hautement satisfaisante. L'évaluation a permis de confirmer la pertinence du choix du secteur agricole et le ciblage des actions sur les bénéficiaires du pilier II du PMV et que le PAPMV s'inscrit également dans les priorités de la stratégie de l'AFD pour le Maroc. Cette pertinence se confirme également pour la logique d'intervention en matière d'objectifs ciblés, les approches adoptées, et la durée de réalisation.

Cohérence

Modérément satisfaisante. Compte tenu des besoins identifiés en matière de développement des filières agricoles, le programme s'inscrit pleinement dans les stratégies-cadres des bailleurs de fonds de la coopération internationale. Le travail intersectoriel est à renforcer davantage pour une meilleure convergence des différents programmes portés par les bailleurs de fonds.

Efficacité

Satisfaisante. L'évaluation note que les réalisations sont différenciées entre les trois régions concernées. La totalité des activités « hard » ont été quasiment réalisées, sauf en cas d'opportunité ce qui montre le niveau hautement satisfaisant de l'efficacité. Les interventions du programme ont contribué au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires directs et des OP/UV sur la base d'un large programme de formation couvrant tous les aspects techniques et de gestion administrative et financière de leurs OPA.

Efficiences

Moyennement satisfaisante. La qualité du montage financier et de la planification budgétaire, de même que celle du pilotage-exécution et de la mobilisation de l'assistance technique, se sont révélées adéquates et satisfaisantes. Certains problèmes ont cependant été rencontrés lors de l'identification des projets à l'amont, et sont liés aux capacités limitées de la gouvernance des organisations professionnelles en milieu rural, qui connaissent d'importantes disparités économiques et sociales.

Impact

Moyennement satisfaisant. Globalement, l'impact du programme est visible dans l'extension des plantations au sein des régions cibles, l'intensification d'autres produits de l'arboriculture fruitière, et la création d'une dynamique de demande de plantations avec les fonds publics. L'intensification et la valorisation des produits a permis la création d'emplois salariés, l'amélioration des revenus et des conditions socio-économiques des familles bénéficiaires. Le programme a créé une dynamique se traduisant par des doléances importantes pour des projets de développement agricole solidaire.

Viabilité/durabilité

Modérément satisfaisante. Certaines organisations professionnelles chargées des plantations et/ou des unités de valorisation ne sont plus fonctionnelles au moment de l'évaluation finale, notamment après la cession des plantations ou des unités de valorisations à ces organisations. A cet effet, des actions de pérennisations ont été identifiées et lancées par l'ADA pour renforcer la viabilité de ces projets.

Conclusions et enseignements.

Le programme a permis de mener au niveau des trois régions des actions d'envergure intégrant des activités à l'amont, à l'intermédiaire et à l'aval de filières agricoles, à travers des interventions de développement agricole, de renforcement de capacité, de valorisation des systèmes productifs et d'accès marchés, en s'appuyant sur les organisations professionnelles locales.

La contribution du programme au développement de l'agriculture solidaire et les enseignements tirés de cette expérience sont des acquis importants. Cependant, le programme et sa pertinence peuvent être renforcés par une logique d'intervention plus dimensionnée dans ses objectifs et sa durée, pour permettre aux plantations d'atteindre la phase de production, nécessaire à une amélioration des revenus.

Les recommandations suivantes peuvent ainsi être formulées comme suit :

- Capitaliser et diffuser les enseignements tirés auprès des parties prenantes ;
- Renforcer l'accès au marché des organisations professionnelles ;
- Systématiser les études de démarrage et l'élaboration de stratégies de sortie des projets ;
- Cibler davantage les programmes de formation par rapport au besoin des bénéficiaires.
- Poursuivre les efforts d'accompagnement dans le cadre de la nouvelle stratégie.